



# Un ex-espion en guerre contre le commerce illicite

vendredi 8 décembre 2017, par [Burkinapmepmi.com](http://Burkinapmepmi.com)

## Que recouvre ce terme de commerce illicite ?

Alain Juillet. On connaît bien la contrefaçon de marques ou de produits de luxe. Mais le commerce illicite est beaucoup plus large et touche toutes les activités économiques. Il prive les Etats de milliards de taxes et constitue pour les criminels une gigantesque machine à blanchir l'argent sale. Et il faut savoir que la plupart des attaques terroristes menées en Europe depuis 2002 a été financée par des trafics illicites de cigarettes, par exemple.

## Peut-on mesurer l'ampleur du phénomène ?

Au niveau mondial, le commerce illicite a franchi la barre des 545 Mds\$ (458 Mds€). C'est beaucoup plus que le PIB de certains Etats européens. Il rapporte davantage que le trafic de drogue et augmente plus vite parce qu'il est plus lucratif et moins dangereux dans la mesure où il n'est pratiquement pas puni. Et par le biais d'Internet, il écoule en toute impunité des produits de tous ordres qui ne respectent pas les normes et ne paient pas de taxes.

## Quels sont les produits ou les secteurs les plus touchés ?

Tous les produits de la vie quotidienne. Cela va du boucher qui s'approvisionne dans des abattoirs clandestins aux trafics organisés de voitures, de pièces détachées automobiles, de produits cosmétiques, de médicaments... Cela représente des pertes fiscales colossales pour l'Etat et un risque réel pour la santé ou la sécurité des consommateurs. Des accidents aériens ont été causés sur des compagnies étrangères par des pièces de rechange qui n'étaient pas aux normes.

« Employer du personnel non déclaré, c'est aussi du commerce illicite »

## Est-ce que, pour baisser les coûts, certaines entreprises y ont recours ?

Bien sûr. Pour proposer au consommateur un prix de vente le plus bas possible, des entreprises ont eu recours, au Bangladesh ou ailleurs, à des sous-traitants qui faisaient travailler des enfants dans des usines sordides. Le consommateur se dit : « C'est formidable, j'ai acheté ma paire de chaussures de sport pas cher » sans s'interroger sur ce qu'il y a derrière. Lorsque des sociétés, de gardiennage par exemple, emploient du personnel non déclaré, c'est aussi du commerce illicite. Mais vous avez des entreprises honnêtes qui se font piéger dans la « zone grise » de l'économie en faisant appel à des fournisseurs qui, à leur insu, enfreignent la loi. Un fabricant de meubles peut sans le savoir acheter du bois issu d'essences protégées.

## Comment lutter contre ce phénomène ?

Contre le commerce illicite artisanal du commerçant du coin, le seul moyen est de sensibiliser le grand

public. Et puis il y a le commerce illicite pratiqué à l'échelle industrielle qui frappe en particulier l'Europe. La règle est simple : plus la fiscalité est lourde et plus le commerce illicite se développe. C'est flagrant dans le trafic de cigarettes.

### **Dans ce cas, comment faire ?**

Le sujet est traité au niveau d'Europol ou de l'Organisation mondiale des douanes, mais les politiques français tombent souvent des nues quand on leur en parle. Notre rôle est de sensibiliser l'Etat et d'alerter les entreprises, de les informer et de les aider à s'armer contre ce fléau. Souvenez-vous de la crise des oeufs au fipronil ou de ces canards importés qui ont contaminé les élevages du Sud-Ouest. Il faut prendre conscience des dangers du commerce illicite.

Leparisien.fr/